

## GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à gérer la comptabilité d'une copropriété
- Prérequis : Avoir des notions de tenue des comptes d'une copropriété et/ou des notions bases sur le droit de la copropriété

### OBJECTIFS

- **Analyser un appel de fonds et un apurement de charges**
- Citer les documents comptables nécessaires à la gestion d'une copropriété
- Décomposer un budget prévisionnel de copropriété

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents, étude de cas concrets. Questions-réponses avec les participants.
- Différents supports et outils seront remis durant le stage.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Chrystelle GUYON : Consultante Formatrice certifiée en immobilier.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

##### Accueil (30 min)

- Présentation par le CEPSO
- Présentation de la formatrice
- Cadre et programme de la formation
- Tour de table et évaluation des niveaux

##### Définition de la comptabilité en copropriété (1h)

- Les principes de la comptabilité copropriété
- Les charges de copropriété
- Le relevé général des dépenses

##### Questions / réponses et échanges

## PAUSE (15 min)

### Les documents non obligatoires mais essentiels en copropriété (45 min)

- Appels de fonds
- Le Relevé général des dépenses (RGDD)
- L'apurement des charges / travaux
- Rapprochements bancaires
- Budget
- État des compteurs d'eau

### Échanges autour d'un RGDD et des documents fréquemment utilisés

### Tour de table sur les compréhensions de la matinée

### Calcul d'un appel de fonds et d'un apurement de charges (1h)

- Analyser un appel de fonds
- Construire un apurement de charges en tenant compte du RGDD et des relevés individuels des compteurs d'eau

### Cas pratique : étude de cas

## PAUSE DEJEUNER (1h)

### Le budget prévisionnel en copropriété (1h15)

- Comprendre le budget prévisionnel
- Construire un budget prévisionnel
- Maîtriser et optimiser les dépenses de la copropriété
- Recommander les décisions à prendre en AG

## PAUSE (15 min)

### Élaborer un budget prévisionnel (1h30)

- Cas pratique : étude de cas

### Conclusion de la formation (30 min)

- Tour de table et bilan de la formation
- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.